



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Affaire suivie par : Jean Paul FRAYSSINOUS

N°D2022-213 -EJ

OBJET : TARIFS RÉGIE DE RECETTES – TARIFS – ALSH DE FUMEL VALLÉE DU LOT 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG du 05 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au président l'autorisant notamment à la création des régies comptables nécessaire au fonctionnement des services intercommunaux et fixation des tarifs ;

Vu la décision n°D2014-57 en date du 1^{er} septembre 2014 relative aux tarifs des droits et inscriptions aux activités de loisirs proposées par les Accueils de loisirs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la décision n°D2015-13 en date du 11 février 2015 relative aux tarifs des droits et inscriptions aux activités de loisirs proposées par les Accueils de loisirs de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant qu'il y a lieu de définir de nouveaux tarifs des droits et inscriptions aux activités de loisirs proposées par les Accueils de Loisirs de Fumel Vallée du Lot, tout en respectant le plafond tarifaire par tranche de quotient déterminé par la Caisse d'Allocations Familiale du Lot et Garonne ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De fixer les tarifs des droits et inscriptions comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2023- ALSH de Fumel Vallée du Lot

FAMILLES RÉGIME GÉNÉRAL & MSA						
SITUATION FAMILIALE	Journée	Demi-journée	Forfait Camping	Veillée	Cinéma Poney	Parc Spectacle
QF de 0 à 705 €	3,80 €	1,90 €	3,15 €	3,15 €	1.60 €	2.60 €
QF de 706 à 856€	6,50 €	3,25 €	4,20 €			
QF de 857 à 1000€	7,30 €	3,65 €	4,20 €			
QF de 1001 à 1200€	7,90 €	3,95 €	4,20 €			
QF de 1201 à 1400€	8,40 €	4,20 €	4,20 €			
QF de 1401 à 1800€	11.00 €	5,50 €	5,25 €			
QF + de 1800€	13.00 €	6,50 €	5,25 €			

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20221206-D2022_213_EJ-AR
Reçu le 16/12/2022

2°) - D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 06 décembre 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 décembre 2022
Reçu en Sous-Prefecture
Publié ou Notifié le : 16 décembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com